

Votre projet VAE avec IDEALLIS

La **VAE** avec  permet de reconnaître vos compétences acquises au cours de votre parcours professionnel par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre officiel inscrits au RNCP.

👉 Public :

Le parcours est accessible à un large public, incluant les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les bénévoles et les proches aidants.

📌 Conditions de faisabilité du projet VAE :

Une activité, professionnelle ou personnelle, en rapport avec la certification souhaitée est indispensable pour démarrer une VAE.

💡 À savoir :

La durée d'un accompagnement au parcours peut aller de 6 à 11 mois, en fonction de vos disponibilités, de celles du certificateur, de l'architecte VAE et du temps que vous consacrez à la rédaction du dossier.



LES + IDEALLIS

Un **accompagnement sur mesure** selon votre besoin.

Les **modalités des séances sont adaptables** : en présentiel ou en visioconférence.

Modalités de financement :

- Financement personnel avec possibilité de régler en plusieurs fois
- Utiliser son CPF (*Compte Personnel de Formation*)
- Et selon votre situation, vous pouvez avoir la participation de :
 - ☑ Votre employeur
 - ☑ La région
 - ☑ France Travail si vous êtes demandeur d'emploi

Les étapes de la VAE :

1



Prévoyez de prendre rendez-vous avec nos architectes VAE pour **valider le diplôme visé**

2



L'entretien de préinscription, permettra de **valider ensemble votre expérience** et les **modalités d'accompagnement**

3



Prenez contact avec **le certificateur** afin de connaître le lieu de passage devant le jury de certification

4



Constituez votre **livret de recevabilité** en utilisant le formulaire Cerfa

5



Au cours de vos supervisions avec l'architecte, rédigez et établissez **votre dossier de validation**

6



Déposez **votre dossier de validation** dans le respect des échéances fixées par votre organisme certificateur

7



Présentez votre projet oralement devant le jury final dans **un délai maximum de 1 an** après le début de la VAE